

[Colloque]

Liberté et droits syndicaux des agents publics

Christian BONNENFANT, Alexis BUGADA, Guillaume CHAMPY, Frédéric COLIN,
Anne FITTE-DUVAL, Nicolas FONT, Michel GAY, Carole MONIOLLE,
Franck PETIT, Claire MORIN, Dominique VIRIOT-BARRIAL



Retrouvez plus d'informations sur le site web
www.univ-avignon.fr

Inscription auprès de M^{me} Cristelle Nicolas :
cristelle.nicolas@univ-avignon.fr



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Organisateurs et Partenaires :
Ecole Doctorale Culture, Patrimoine et sociétés numériques
Droit Social (Daloz)
Faculté de droit, d'économie et de gestion d'Avignon
Institut d'Etudes Judiciaires d'Avignon
Laboratoire Biens, Normes, Contrats (EA 3788)
Master 2 Droit des contrats privés et publics

Vendredi 10 mars 2017 de 9h30 à 17h00

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
Campus Hannah Arendt - Site Sainte Marthe - Amphithéâtre 2E07




Université d'Avignon
Campus Hannah Arendt
Site Sainte Marthe
74 rue Louis Pasteur
84029 Avignon cedex 1



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Retrouvez plus d'informations sur
www.univ-avignon.fr



Vendredi 10 mars 2017 de 9h30 à 17h00

Liberté et droits syndicaux des agents publics

Christian BONNENFANT, Alexis BUGADA, Guillaume CHAMPY, Frédéric COLIN, Anne FITTE-DUVAL, Nicolas FONT, Michel GAY, Carole MONIOLLE, Franck PETIT, Claire MORIN, Dominique VIRIOT-BARRIAL



Matinée

Ouverture du colloque

Philippe Ellerkamp, *Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse*
Franck Petit, *Doyen honoraire de la faculté de droit, d'économie et de gestion d'Avignon*

Matinée présidée par Alexis Bugada, professeur à l'Université d'Aix-Marseille

- La liberté syndicale : du droit privé au droit public
Nicolas Font, maître de conférences à l'Université de Nîmes, Doyen de la faculté de droit de Nîmes
- Les moyens des représentants syndicaux dans la fonction publique
Frédéric Colin, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille

Débats et pause

- La mise à disposition d'agents publics au bénéfice d'organisations syndicales
Claire Morin, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille
- Le droit de grève dans les services publics
Franck Petit, professeur à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Doyen honoraire

Déjeuner libre

Après-midi

Après-midi présidée par Maître Christian Bonnenfant, avocat au barreau d'Avignon, cabinet ELEOM, ancien bâtonnier

- La liberté d'association dans l'armée
Carole Moniolle, maître de conférences à l'Université de Nanterre
- La représentation syndicale dans la magistrature
Dominique Viriot-Barrial, professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Débats et pause

- Le droit syndical dans la fonction publique territoriale
Annie Fitte-Duval, maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
- La représentation syndicale dans l'enseignement supérieur
Michel Gay, professeur à l'Université de Lyon III, secrétaire général de SupAutonome - FO
- La représentation syndicale dans les établissements d'enseignement sous contrat d'association
Guillaume Champy, maître de conférences à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Comité scientifique

Alexis Bugada, *professeur à l'Université d'Aix-Marseille*
Guillaume Champy, *maître de conférences à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse*
Nicolas Font, *maître de conférences à l'Université de Nîmes*
Franck Petit, *professeur à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse*

Présentation du colloque

La liberté et les droits syndicaux ont connu un essor particulier dans le secteur privé, notamment avec la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale (v. Franck Petit, *Droits syndicaux dans l'entreprise et liberté syndicale*, Coll. Les Études, La Documentation Française, 2014, 300 p.). A cette occasion, ils se sont dotés d'un régime juridique sur lequel les juges constitutionnel et judiciaire ont eu l'occasion de se prononcer à de nombreuses reprises. Mais les frontières entre le droit privé et le droit public sont perméables, à tel point qu'un certain nombre de techniques, voire de dispositions du Code du Travail sont aujourd'hui applicables dans les secteurs publics (définition d'un groupement syndical pouvant participer aux élections, objet syndical, mise à disposition d'agents auprès d'organisations professionnelles, notion de section syndicale, etc.). Il sera question ici d'étudier les interactions existant entre le droit privé et le droit public en matière syndicale et de déceler les évolutions – déjà constatées ou mises en perspective – du droit syndical dans le secteur public, notamment dans la fonction publique.

À ce titre, on ne pourra faire l'économie d'une étude approfondie des moyens mis au service des représentants syndicaux dans la fonction publique (collecte de cotisations, affichages, locaux, heures de délégation rebaptisées « décharges de service », protection de la liberté d'expression syndicale, en lien avec le droit de réserve des fonctionnaires et l'objectivité de leur conduite, etc.).

Se déclinant sous forme de textes particuliers, les droits syndicaux peuvent ainsi adopter des contours que l'on pense adaptés à certains métiers. Par exemple, un droit syndical s'est peu à peu forgé pour répondre aux particularités de la fonction publique territoriale. Il est intéressant d'évoquer le particularisme de la représentation syndicale dans la magistrature ou celui de la liberté d'association dans l'armée, qui fait débat aujourd'hui. Depuis que les enseignants des établissements privés sous contrat d'association sont devenus des agents contractuels de droit public, il faudra aussi, au regard notamment des incertitudes entourant le champ d'application du Code du Travail en la matière, dresser un état des lieux jurisprudentiel.

Entrée libre - Inscription auprès de Mme Cristelle Nicolas : cristelle.nicolas@univ-avignon.fr